

L'info



2016
NOVEMBRE



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Section France

n°33



Bulletin de liaison de la Section France de l'AIACE

SOMMAIRE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Anne Harris
Isabelle Kardacz
Marie-José Dupraz
Michèle Thozet
René Guth
Paulette Sierota
Marie-Jeanne Maurage
Karin van Dieren
Dominique Deshayes
Michel Hugon
Jean-Pierre Bobichon
Jean-Guy Giraud
François Janvier

EDITRICE RESPONSABLE :

Anne Harris

RÉDACTRICE EN CHEF :

Isabelle Kardacz
✉ isabelle@kardacz.eu



L'INFO, édité par l'AIACE-France, paraît deux fois par an. Les avis exprimés dans les articles signés, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

DESIGN & REPRODUCTION

OIB

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

AIACE-France
12 avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél. 01 47 55 82 29
ou 09 60 42 51 42

✉ aiace.france@wanadoo.fr
Site web www.aiace-fr.eu

Cover : La Rochelle

Editorial

Le mot de la Présidente 3

La vie de l'AIACE-France

Le comité : ses membres et leur fonction 4
Les délégués et responsables régionaux 5
Le séminaire de formation pour les bénévoles 6
Du nouveau sur le site web 11
Nouvelles du secrétariat 12
Cotisations 2017 12
A vos agendas : Assemblée générale 2017 13

La vie de l'AIACE-France dans nos régions

Grand Est/ Franche-Comté 13
Auvergne/Bourgogne/Rhône-Alpes 15
Ile-de-France/Picardie 16
Occitanie - Midi-Pyrénées 18
PACA/Corse 19

La vie de l'AIACE-Internationale

Dernière réunion du Conseil d'administration 21

Informations utiles

Personnes handicapées en France 22
Urgences Santé 22
Nouveaux adhérents à l'AIACE-France en 2016 24
Brexit et les membres de l'AIACE-France 26

Nos membres écrivent

CETA : 25, 26, 27 octobre jours déterminants 26
Le « Global Britain » de Mme May 28

In Memoriam

Jacques MALLET 29





EDITORIAL

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Anne Harris-Hennon
Présidente

Cette édition d'INFO s'adresse exceptionnellement, non seulement à nos adhérents cotisants, mais à tous les pensionnés des institutions européennes résidant en France. La Belgique et le Luxembourg mis à part, la France et l'Italie sont les deux pays membres de l'Union européenne qui accueillent le plus d'anciens fonctionnaires européens retraités. Sur les quelque 2500 qui ont choisi de vivre en France, à peu près la moitié sont devenus membres de l'AIACE, section France. Les autres, y font appel de temps en temps quand ils se trouvent en difficulté, mais nous espérons qu'en lisant ce bulletin, ils constateront que l'AIACE-France peut leur offrir beaucoup plus. Nous souhaitons donc leur donner l'envie de nous rejoindre.

Pourquoi adhérer à l'AIACE-France ? Certains y sont pour la convivialité, aimant retrouver d'anciens collègues, ou se faire de nouveaux amis parmi ceux qui ont partagé un parcours professionnel similaire et qui ont la même vision de l'Europe. D'autres cotisent parce que nous leur fournissons très régulièrement des informations essentielles sur des sujets qui les concernent, que ce soit sur leurs pensions, la caisse de maladie, mais aussi sur des sujets comme le Brexit, et d'autres thèmes européens d'actualité.

Lors de la dernière réunion du comité de l'AIACE-France, nous avons beaucoup discuté du rôle de l'association et ce débat est aussi en cours au niveau de l'AIACE-Internationale. Nombre de membres souhaiteraient participer de façon plus active aux discussions qui nous concernent et celles sur l'avenir du projet européen.

L'AIACE a conclu un accord avec toutes les Institutions qui délèguent une partie de leurs responsabilités vis-à-vis des « anciens » aux sections nationales et leur donnent les moyens de remplir ce mandat, selon le modèle bien connu du donnant-donnant. C'est ainsi que nos bénévoles sociaux, répartis sur l'ensemble du territoire français, prennent le relais des assistants sociaux des Institutions qui ne peuvent, faute de moyens et du fait de l'éloignement géographique, remplir ce rôle d'assistance.

Il est peut-être bon de rappeler ici les objectifs de l'AIACE-France repris dans nos Statuts :

- Sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de la construction européenne ;

- Entretenir des contacts et, au besoin, créer des liens avec les organisations qui, sur le plan international, de l'Union ou national, poursuivent des buts analogues ;
- Contribuer à la représentation et à la défense des intérêts des anciens fonctionnaires et agents auprès des instances de l'Union ;
- Mettre son expérience à la disposition des institutions de l'Union dans le cadre de la préparation à la retraite des fonctionnaires et agents ;
- Contribuer à la représentation des intérêts des anciens auprès des autorités nationales et locales et, si besoin est, veiller à la défense de ces intérêts dans les domaines sociaux et administratifs ;
- Mettre en œuvre l'entraide entre les anciens fonctionnaires et agents, tout particulièrement en faveur de ceux qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur vie quotidienne, et coopérer avec les institutions de l'Union aux mesures en faveur des anciens nécessitant une action sociale ;
- Maintenir et développer les relations amicales des anciens entre eux et de ceux-ci avec les fonctionnaires et agents en activité ;
- Organiser des activités culturelles ou de loisirs ou y participer ;
- Participer aux activités de l'AIACE notamment par la représentation de l'association dans les instances de l'AIACE et l'échange d'information.

Il y a donc une multitude de rôles et de tâches possibles pour ceux qui souhaitent s'engager. Un choix très large d'activités pour tous, des échanges enrichissants et un partage de savoir-faire s'offrent à vous.

Dans ce bulletin, vous trouverez non seulement le compte rendu du récent séminaire qui a réuni une quarantaine de bénévoles, potentiels et actifs, mais aussi des articles sur des sujets divers qui peuvent vous intéresser.

Adhérer à l'AIACE-France vous permet de participer à ces débats, d'en profiter et de trouver un réseau de collègues passionnés et engagés.

Nous vous attendons !

Anne Harris-Hennon

LA VIE DE L'AIACE-FRANCE

LE COMITÉ, SES MEMBRES ET LEUR FONCTION

Isabelle Kardacz

En vertu du statut de l'AIACE-France, le comité est composé de 11 membres. Les membres actuels ont été élus, pour un mandat de trois années, lors de la dernière Assemblée générale du 23 mars 2016. A la suite du vote, le comité nouvellement élu a désigné les membres du bureau. Le comité se réunit au minimum deux fois par an. Outre la charge d'administrer l'Association, les membres du comité ont des fonctions bien définies.

MEMBRES DU BUREAU :



Anne HARRIS, Présidente, représentante de l'AIACE-France au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale ;



René GUTH, Vice-Président, représentant de l'AIACE-France au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale ;



Marie-José DUPRAZ, Secrétaire générale, en charge notamment, de la gestion quotidienne du RCAM ;



François JANVIER, Trésorier.

MEMBRES DU COMITÉ (2016-2019) :

Jacques CHRISTIANY, Assistant du Trésorier ; Suppléant pour la représentation au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale.



Dominique DESHAYES, en charge de la coordination de l'information avec le RCAM et le PMO ; Suppléante pour la représentation au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale.



Kerstin DEDYE, Assistante de la Secrétaire générale pour la gestion quotidienne des relations avec le RCAM.



Isabelle KARDACZ, Rédactrice en chef de l'INFO, chargée des contributions de l'AIACE-France à VOX ; Assistante d'Anne Ropers pour l'actualisation du site web.



Marinus OOMS, Help Desk informatique pour les membres de l'AIACE-France.



Anne ROPERS, Webmestre en charge de l'actualisation du site Web ; Assistante d'Isabelle Kardacz pour l'INFO.



Michèle THOZET, Coordinatrice des bénévoles de l'AIACE-France.



LES DÉLÉGUÉS ET RESPONSABLES RÉGIONAUX

Marie-José Dupraz



Pour mémoire, l'AIACE-France s'est organisée en régions, qui ne correspondent pas exactement à la découpe régionale officielle, afin de répondre au mieux aux besoins de nos adhérents. Les délégués régionaux ou responsables régionaux, avec l'aide de bénévoles, ont pour tâche principale de servir de relais entre les adhérents de leur région et les instances communautaires telles que le PMO à Bruxelles, qui gère nos pensions, ou le Bureau liquidateur de notre Caisse maladie à Ispra. Ils peuvent également

aider à résoudre certaines difficultés résultant de notre qualité de « retraité communautaire », par exemple, avec les autorités locales et fiscales. Ils assurent également une activité plus conviviale, celle d'organiser, dans la mesure de leurs moyens et possibilités, des rencontres et sorties qui ont vocation à renforcer nos liens, étant entendu que l'invitation n'est pas limitée à la région et que tout adhérent peut y participer. Elles sont régulièrement postées sur notre site www.aiace-fr.eu

REGIONS	DEPARTEMENTS	DELEGUES/RESPONSABLES
Auvergne, Rhône-Alpes + Bourgogne	21-58-71-89 03-15-43-63 01-07-26-38-42-69-73-74	Paulette SIEROTA Marithé BARTHOLOME Jean MEYER-ROUX
Bretagne	22-29-35-56	Marthe BOULVAIS Jean GUEGAN
Grand Est + Franche Comté	08-10-25-39-51-52-67-68-70-90 54-55-57-88	René GUTH Jacques CHRISTIANY
Hauts de France	02-59-60-62-80	Dominique CATTET
Ile-de-France + DOM – TOM	75-77-78-91-92-93-94-95-971- 972-973-974	Marie-Jeanne MAURAGE
Normandie	14-27-50-61-76	Geneviève VILLEDIEU
Nouvelle Aquitaine	16-17-19-23-24-33-40-47-64- 79-86-87	Jacques BABOT Ernst PIEHL
	16-17-19-23-79-86-87	Jacques HAÏK
	16-17-79-86	Francine PETITPIERRE
Occitanie	11-30-34-48-66	Pierre FRIGOLA
	09-12-31-32-46-65-81-82	Kathleen VANDE WALLE Karin VAN DIEREN-SEEUWS
Pays de Loire + Centre-Val de Loire	44-49-53-72-85 18-28-36-37-41-45	Gilles DUBOIS AIACE FRANCE
Provence-Alpes-Côte-d'Azur + Corse	04-05-06-13-83-84; 2A-2B	Michèle THOZET
HELPDESK INFORMATIQUE (ECAS, RCAM ET AUTRES)		
Marinus OOMS	Tél : 05 59 23 24 96 Portable : 06 37 11 66 35	marinus.ooms@orange.fr



LE SÉMINAIRE DE FORMATION DES BÉNÉVOLES

Michèle Thozet



Un séminaire de formation des bénévoles a eu lieu à la Rochelle les 13 et 14 octobre 2016. Ce séminaire faisait suite à celui organisé il y a trois ans, en octobre 2013, à Nice. Outre les membres du Bureau et du Comité, il a réuni 15 nouveaux bénévoles et 19 bénévoles actifs. Michèle Thozet, coordinatrice des bénévoles pour l'AIACE-France, a résumé pour vous les principaux éléments à retenir de ces deux journées de travail fructueux, dans une atmosphère conviviale.

L'objectif du séminaire de La Rochelle était de donner aux nouveaux bénévoles les informations et instruments nécessaires à leur nouvel engagement et d'échanger les expériences avec les bénévoles actifs depuis plusieurs années.

Le séminaire a été ouvert par Anne Harris, Présidente de l'AIACE-France, qui a adressé quelques mots de bienvenue à l'assistance. Monique Théâtre, chef du secteur « Relations avec les Anciens » à la Commission européenne, Claudia Onnen, assistance sociale et Michèle Thozet, coordinatrice des bénévoles de l'AIACE-France, ont planté le décor en présentant le rôle des bénévoles.

LE RÔLE DES BÉNÉVOLES

Monique Théâtre a rappelé l'accord de partenariat qui existe entre la Commission et l'AIACE, depuis 1969, le dernier ayant été signé en 2008. Cet accord, qui prévoit « un devoir de sollicitude à l'égard des pensionnés », prévoit une aide financière annuelle, afin de pallier l'absence d'assistants sociaux de la Commission pouvant se déplacer et permettant ainsi de former des bénévoles

sociaux sur place. Elle a fait référence au vade-mecum à l'intention des bénévoles sociaux de l'AIACE.

En mars 2016, il y avait 22.660 pensionnés, pour toutes les institutions, y compris les veufs et veuves (pension de survie). Un pensionné sur 5 a plus de 80 ans. En France, il y a 2548 pensionnés, dont 1700 ayant travaillé à la Commission.

Les services sociaux ont été mis en place en fonction du lieu de résidence des pensionnés. Leur répartition est la même que celle des bureaux liquidateurs RCAM. Ils sont compétents pour toutes les institutions. Leur rôle est d'orienter les demandeurs dans la bonne direction et d'informer sur les aides disponibles.

Des programmes ont été mis en place tels que « Active Senior » pour valoriser l'expérience des anciens (180 conventions ont été signées avec des pensionnés dans ce cadre) ou l'initiative « Back to School », qui permet à des anciens de parler de l'Europe et de leur expérience dans leur ancienne école. Une mallette et un kit sont à leur disposition sur le site de la DG COMM.

Michèle Thozet a rappelé les raisons du choix de devenir bénévole (l'empathie, le désir de solidarité avec les collègues) et a décrit brièvement les tâches d'un bénévole qui consistent principalement à aider les collègues qui ne sont pas en mesure de manière temporaire ou définitive, de résoudre sans assistance les problèmes liés à la caisse de maladie ou à une situation de dépendance. Les bénévoles peuvent aussi conseiller les pensionnés dans leur relation avec les autorités françaises (fiscalité par exemple). Cette aide est donnée à tous les pensionnés, y compris ceux qui ne

sont pas membres de l'AIACE. Cette aide peut prendre plusieurs formes, les tâches courantes, comme les demandes de remboursement ou les prises en charge, mais peuvent nécessiter le montage de dossiers plus complexes si l'on doit aider à trouver une maison de retraite, une aide à domicile ou dans le cas d'une mise sous tutelle.

Elle a également indiqué que pour que le bénévolat puisse s'effectuer dans les meilleures conditions, il faut éviter que les bénévoles soient seuls ; le mieux est qu'ils soient assistés par un coordinateur et qu'il y ait un « maillage territorial », un regroupement des bénévoles par département (comme en Région PACA) ou par région ou un groupe de régions.

Une boîte à outils est disponible pour les bénévoles, avec notamment, les Dispositions Générales d'Exécution (DGE), le Guide Pratique du RCAM, l'Info Senior, l'INFO de l'AIACE-France, les site AIACE-Internationale, AIACE-France, My IntraComm, ainsi que la plateforme YAMMER.

Claudia Onnen, assistante sociale pour les anciens de la Commission européenne, assure un soutien psychosocial aux pensionnés pour faire face à des difficultés imprévues (séparation, divorce, décès...), prendre des décisions importantes (déménagement, placement en maison de retraite...), trouver les moyens pour que les pensionnés puissent être maintenus à leur domicile, alerter la famille, les enfants en cas de problème, soutenir les personnes vulnérables (pensionnés sous tutelle, orphelins, pensionnés handicapés ou très âgés...). Elle a indiqué que 50% des contacts qu'elle reçoit sont avec des pensionnés et 50% sont avec l'entourage.

L'EXPÉRIENCE SUR LE TERRAIN

La région PACA/Corse : Bernard Lavorel

Bernard Lavorel a commencé son intervention en nous rappelant que, malgré le sentiment d'être des « internationaux à part », nous ne devrions pas hésiter à faire appel aux services sociaux français (CCAS, CLIC etc...), efficaces et implantés dans nos communes de résidence. Puis, il a décrit la manière dont fonctionnait le réseau des bénévoles dans la région PACA. Chaque bénévole reçoit une liste de 12 à 15 retraités et les appelle deux fois par an ou leur envoie un courrier en s'informant de leurs besoins éventuels. Une documentation à jour, est mise à la disposition des retraités : les Dispositions Générales d'Exécution (DGE), le Guide Pratique, le Statut et le protocole d'accord avec les autorités locales, les feuillets d'information et lettres émanant de notre administration ainsi que ceux provenant du PMO (« Info Senior ») et de l'AIACE (l'INFO). Un tableau a été réalisé avec les principaux problèmes auxquels peut être confronté un retraité avec, en regard, les solutions proposées et les coordonnées des personnes et/ou des services à contacter. En complément de ce tableau, des fiches décrivent brièvement les procédures à suivre. Certaines d'entre elles donnent des informations sur les centres de soins, les services médicaux, les maisons de retraite. Ces informations peuvent être partagées avec tous les bénévoles. Enfin, les bénévoles de chaque département de la région PACA/Corse se réunissent régulièrement avec leur coordinateur pour faire le point sur les activités et partager leurs expériences. Les coordinateurs se rencontrent une fois par an également pour échanger sur des situations les plus difficiles avec la déléguée régionale.





La région Ile-de-France : Marie-Jeanne Maurage

Marie-Jeanne Maurage a expliqué la manière dont le bénévolat s'est organisé dans la région. A partir du « croisement » d'une carte de Paris et de la région parisienne avec les lieux de résidence des retraités, elle a identifié une dizaine de zones. 14 bénévoles se répartissent ces zones, en moyenne 2 par zone. Les bénévoles assurent l'animation de leur quartier (thés gourmands, galette des rois...) l'entraide, et se répartissent le travail par domaine de compétence (ex. maisons de retraite, mise sous tutelle...). L'originalité du bénévolat dans cette région est qu'il ne se limite pas au social, mais qu'une convivialité a été mise en place avec par exemple, l'organisation de rencontres littéraires, la réservation de billets de groupe pour des spectacles parisiens... L'idée est que la convivialité permet aux retraités de connaître et de s'entraider en cas de besoin. Enfin, elle a identifié les problèmes qui émergent dans l'exercice du bénévolat depuis quelques années : demande de recherche de maisons de retraite, la maladie d'Alzheimer, l'aide à l'euthanasie.

RELATIONS AVEC LE PMO ET LE BUREAU LIQUIDATEUR DE LA CAISSE DE MALADIE (ISPRA)

ANNA-MARIA SILVANO ET MICHAEL HOCKEN

Mme Silvano a rappelé que son service comporte 49 personnes pour 40 000 affiliés. Le délai moyen de traitement des demandes de remboursement est 6,4 jours. Le helpdesk téléphonique a été renforcé depuis septembre 2016. Durant la même période, 85 160 appels ont été reçus dont 60 030 ont trouvé réponse (70,5%). Une cellule précontentieuse a été mise en place depuis septembre 2014 permettant une baisse sensible des dossiers litigieux. 1 435 dossiers ont été traités

en 8 mois. Toutes les lettres ont reçu une réponse. A ce propos, Mme Silvano a dit qu'un seul message est suffisant et qu'il ne faut pas les multiplier.

Parmi les rappels et les nouveautés, Mme Silvano a indiqué les éléments suivants :

- Le service des prises en charge est efficace. Si la prise en charge est acceptée par l'établissement, il ne faut rien payer à la sortie. Un rapport médical est à joindre à la facture d'hospitalisation comportant un descriptif succinct et clair de l'intervention effectuée. La codification des actes médicaux étant différente d'un pays à l'autre, il est nécessaire que les services d'Ispra puissent vérifier l'adéquation du coût de l'intervention par rapport à la codification qu'ils utilisent. Mme Silvano a ajouté qu'il est parfois plus facile de demander une avance pour le paiement des frais d'hospitalisation.
- Jusqu'ici le transport des infirmiers(es) à domicile était à la charge de l'assuré. Depuis septembre 2016, ils sont pris en charge, moyennant une prescription médicale demandant une intervention à domicile.
- Pour les maladies graves en rémission, en principe les frais en période de rémission ne sont pas pris en charge à 100%. Cependant, sur base d'une prescription médicale et d'une demande d'autorisation préalable à établir par l'affilié, le bureau liquidateur pourra les prendre en charge à 100%.
- Le transport en ambulance d'une personne handicapée pourra être pris en charge sous réserve qu'une demande d'autorisation préalable ait été initiée, mentionnant que l'état du malade rend impossible l'utilisation des transports publics.

Répondant aux questions des participants, Mme Silvano a dit qu'une liste dynamique des médicaments était mise à jour, sur base de la reconnaissance par l'Agence des médicaments. L'acide hyaluronique n'est pas remboursé,



même dans le cas d'infiltrations curatives ; la maladie d'Alzheimer est reconnue comme maladie grave suivant des tests spécifiques (rapport neurologique confirmé par une résonance magnétique) ; L'euthanasie est remboursée si elle est pratiquée dans les pays où elle est reconnue ; Une prescription médicale est nécessaire pour que le vaccin contre la grippe soit remboursé.

QUESTIONS SOCIALES : LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA ROCHELLE

MME GOULARD

Mme Goulard a indiqué qu'en France, c'est le département qui est responsable de l'organisation de la politique sociale, laquelle peut être mise en œuvre, soit au niveau communal (comme à La Rochelle), soit au niveau de l'agglomération de communes. Le CCAS est une personne de droit public et a un budget propre. Le personnel du CCAS appartient à la fonction publique territoriale. Sa mission se décline autour de trois types d'intervention : l'instruction des demandes d'aide sociale légale (ex. prise en charge des repas, ou des frais de placement en établissement), la gestion d'établissements pour personnes âgées (EPHAD), le maintien à domicile de personnes âgées et handicapées (aide-ménagère, soins, actes médicaux...). En France, il y a une obligation de solidarité des enfants envers leurs parents qui précède cette aide sociale légale. Des aides sont fournies par le CCAS à tous les âges de la vie, ces aides sont le dernier rempart avant la précarité.

Autre service, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique) oriente les personnes

vers les services qui peuvent les aider à bien vivre au quotidien, en fournissant par exemple, la liste des maisons de retraite et des places disponibles.

S'INFORMER ET COMMUNIQUER

MARTINE PLATEAU-GUILLAUME ET MICHELINE BRUYNINCKX

Martine Plateau-Guillaume a fait une démonstration du site My IntraComm que l'on peut voir maintenant en temps réel alors qu'avant on recevait un « snapshot » de l'état du site dans la semaine. Elle a aussi présenté « RCAM de A à Z », qui représente un travail et simplification et d'harmonisation des informations.

Micheline Bruyninckx a présenté le site Yammer qui est notre instrument de communication entre pensionnés. Dans ce site d'échanges, il y a plusieurs thèmes de discussion comme le RCAM ou le bénévolat hors institutions. Chacun peut créer son propre groupe de discussion s'il le souhaite.

Elle a également indiqué qu'ECAS devient maintenant EU login. Ce n'est pas un grand changement pour ceux qui utilisaient RCAM en ligne, à la place de notre login, il faudra simplement mettre notre adresse mail. Par contre le snapshot disparaîtra à la fin de l'année.

LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES SUCCESSIONS INTERNATIONALES

MAÎTRE CLÉMENT GAIRE

Maître Gaire a rappelé que jusqu'ici, il n'y avait pas de règle supra nationale qui règle les successions dans

l'Union européenne. Pour un premier groupe d'Etats membres (Allemagne, Portugal, Espagne, Italie), la loi applicable était celle de la nationalité du défunt ou celle de son dernier domicile. Pour un deuxième, comme la France et le Royaume Uni, la loi applicable était celle de la dernière résidence du défunt, avec une dérogation pour les biens immobiliers pour lesquels la loi applicable était celle où ils étaient situés. Ceci créait une insécurité juridique. De plus, en France, existe la réserve héréditaire des enfants qui est un des éléments bloquant le souhait d'une uniformisation sur le fond.

Le règlement européen du 4 juillet 2012 en vigueur depuis le 17 août 2015, vise à simplifier les règles applicables aux successions internationales.

Concernant la loi applicable à la succession, le règlement offre trois options :

Par principe, la loi applicable à l'ensemble de la succession est la loi de l'Etat dans lequel le défunt a sa dernière résidence au moment de son décès, quelle que soit sa nationalité et même s'il s'agit d'un Etat non membre de l'Union européenne. Par exception, ce peut être celle d'un autre Etat, s'il est possible de démontrer qu'au moment de son décès, le défunt présentait des liens

manifestement plus étroits avec cet autre Etat. Les critères sont stricts pour éviter une domiciliation d'opportunité (fiscale). Enfin, le règlement donne la possibilité de choisir la loi d'un des Etats dont on possède la nationalité, à condition que ce choix soit exprimé dans un testament. Dans le cas de pluri-nationalités, il est possible de choisir la loi nationale qui convient le mieux même s'il s'agit de la loi d'un Etat tiers à l'UE.

Ce règlement crée un certificat successoral européen permettant

aux héritiers et légataires de prouver, dans un autre Etat membre, leur qualité et la quote-part qui leur revient dans la succession ainsi que l'attribution à leur profit, d'un ou plusieurs biens faisant partie de la succession. Une fois émis, ce document est valable et reconnu dans tous les pays de l'UE. En France, il est délivré par le notaire.

Pour assurer la donation entre époux au décès de l'un d'eux, il est conseillé à chaque conjoint, de faire un testament et de les déposer chez un notaire qui vous aidera à les rédiger.

M. Gaire a également indiqué qu'en ce qui concerne la fiscalité des successions, si on est domicilié en France, quelle que soit notre nationalité, les biens immobiliers sont imposés en France. Par contre, si les biens ont été déjà imposés en Allemagne, en France on déduira l'impôt payé en Allemagne. Ceci n'est garanti que pour les pays qui ont signé des conventions avec la France pour éviter la double imposition, comme la Belgique, Bahrein, le Gabon.... Au Portugal, les biens immobiliers ne sont pas imposés.

CONCLUSIONS DU SÉMINAIRE

Anne Harris a conclu ces deux journées de travail intense en indiquant que ce séminaire avait été marqué par deux mots-clés : partage et échange. Les débats ont démontré le besoin des bénévoles d'avoir un point de référence : une personne et un manuel de bonnes pratiques. Elle a proposé la création d'un groupe fermé pour les bénévoles de l'AIACE sur Yammer. Elle s'est engagée à ce que la liste complète des bénévoles par région, soit postée sur le site d'AIACE-France et à ce que les fiches d'information de la région PACA soient rendues disponibles dans le coin des adhérents.

Elle a annoncé qu'une nouvelle carte d'adhérent était à l'étude. Elle reprendra, outre la photo et les coordonnées du titulaire de la carte (n° d'affilié, adresse...), toutes les informations relatives à la caisse de maladie : adresse, téléphone, fax, email, site web.





ACCUEIL SECTION FRANCE ACTIVITÉS PUBLICATIONS ET DOCUMENTS INFORMATIONS PRATIQUES RCAM CONTACT LE COIN DES ADHÉRENTS

Bienvenue sur le site de l'AIACE France

Ce site a pour but d'informer les anciens fonctionnaires de l'Union européenne, et particulièrement les membres de l'AIACE-France, sur les activités que notre section organise tant au plan régional qu'au plan national.

Le site présente de multiples documents pouvant concerner les pensionnés de l'Union européenne et leur famille, ainsi que les renseignements pour s'inscrire aux assises de l'AIACE internationale.

RENCONTRES

- AIACE internationale Assises 2016: Trieste 24-30 Voir Activités.
- AIACE-France Sorties et voyages : voir Activités, vie des régions



Anne Ropers

DU NOUVEAU SUR LE SITE WEB

Les sites de l'AIACE peuvent vous fournir les informations que vous recherchez. Celui de l'AIACE-Internationale vient d'être entièrement rénové, tandis que celui de la section AIACE-France, s'adresse particulièrement aux adhérents de France.

Si vous voulez imprimer un formulaire de remboursement ; tout savoir (ou presque) sur le RCAM ; vous informer sur l'avancement du dossier CSG ; savoir qui est votre délégué(e) régional(e) ; lire les statuts de l'AIACE-France ; si vous ne voulez pas manquer une prochaine réunion, une prochaine sortie, etc... un bon réflexe : consultez le site

AIACE-FR.EU À METTRE DANS VOS FAVORIS !

Tous ces renseignements, et bien d'autres, y sont accessibles à tous, sans identifiant ni mot de passe, et sont régulièrement mis à jour.

Pour davantage d'informations, les membres cotisants de l'AIACE-France peuvent s'inscrire en ligne pour avoir accès au COIN DES ADHÉRENTS, une page du site qui vous propose, entre autres :

- l'annuaire des membres de l'AIACE-France mis à jour mensuellement,

- les renseignements détaillés sur les activités (sorties, réunions...),
- les derniers numéros de l'INFO et du Flash Info,
- le compte-rendu des assemblées générales, etc...

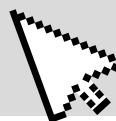
L'inscription au COIN DES ADHÉRENTS est très facile, il suffit de cliquer sur la rubrique Coin des adhérents, puis pas encore de compte, de remplir la fiche, bien sûr d'avoir une adresse mail et de choisir un mot de passe. Ne pas oublier de cliquer sur « je ne suis pas un robot »

Et si, en tant que membre responsable, vous voulez publier un document sur le site, ou si, en tant qu'utilisateur, vous avez des suggestions pour l'améliorer, envoyez votre contribution ou vos remarques par mail à l'AIACE-France (aiace.france@wanadoo.fr), avec copie à Anne.Ropers@gmail.com et avec la mention "site web" en objet.

Régulièrement mis à jour, ce site de la section France est le vôtre, consultez-le !

Et consultez aussi le site de l'AIACE-Internationale, entièrement rénové depuis peu, riche d'informations et attractif : **aiace-europa.eu**.

Anne Ropers





Marie-José Dupraz et
Francine Petit-Doise

NOUVELLES DU SECRETARIAT

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : LES LUNDIS ET MERCREDIS DE 9H À 12H30.

Il est préférable de concentrer les appels téléphoniques le lundi matin mais un suivi des messages est assuré sur une base régulière.

COTISATION ANNUELLE :

La cotisation annuelle est de **38€**. Notre banque est la Caisse d'Épargne de l'Île-de-France, agence Paris Trocadéro, 84 rue de Longchamp, 75116 Paris.

FORMULAIRES RCAM ET AUTRES:

Les adhérents qui disposent d'Internet, peuvent imprimer tous les formulaires de prise en charge pour hospitalisation, remboursements médicaux, devis dentaires etc...

à partir de notre site web www.aiace-fr.eu en cliquant sur RCAM puis formulaires médicaux.

A noter : Le secrétariat peut fournir sur demande aux adhérents qui n'ont pas accès à notre site WEB ou n'ont pas d'imprimante ces différents formulaires ainsi que le formulaire pour passer une annonce sur le site des petites annonces de la Commission

COORDONNÉES DU SECRÉTARIAT :

AIACE-France

12 avenue d'Eylau

75116-Paris

Tél : 01 47 55 82 29 ou 09 60 42 51 42

Adresse e-mail : aiace.france@wanadoo.fr

Site Internet : www.aiace-fr.eu

COTISATIONS 2017

Pour mémoire, la cotisation annuelle est passée, depuis le 1er janvier 2016, à 38€. Sur ce montant, l'AIACE-France ne dispose que de 20€ pour son fonctionnement, 18€ étant rétrocédés à l'AIACE-Internationale. Outre l'affectation à son fonctionnement associatif, ces 20€ servent à nos actions sociales.

Actuellement de trop nombreux paiements par chèque ou par virement sont effectués tout au long de l'année et parfois après plusieurs rappels. Le résultat est que le secrétariat passe plus de la moitié de son temps à gérer ces cotisations au lieu de se consacrer aux actions d'information ou aux actions sociales.

Nous nous permettons d'insister pour le paiement de votre cotisation annuelle par prélèvement automatique. Il nous permet de gagner beaucoup de temps dans la tâche d'enregistrement de la cotisation. Nous effectuons ces prélèvements dans le courant du mois de janvier. Pour ce faire, il vous suffit de nous adresser une lettre ou un mail nous donnant votre accord,

de joindre votre RIB et d'informer votre banque.

Le virement permanent ou ponctuel est aussi acceptable sous réserve qu'il y soit également procédé au cours du mois de janvier.

Vous devez adresser votre virement à la CAISSE d'ÉPARGNE Île-de-France :

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0084 9298 011

BIC : CEPAFRPP751

Bien entendu, il vous est toujours loisible d'acquitter votre cotisation **par chèque**, à libeller au nom de l'AIACE-France et à adresser à :

AIACE-France, 12 avenue d'Eylau, 75116 Paris.

Merci de bien préciser le nom de l'adhérent, si celui-ci est différent de celui mentionné sur le compte bancaire.

A VOS AGENDAS !

Isabelle Kardacz

En 2017, l'Assemblée générale de l'AIACE-France aura lieu à Montpellier le lundi 27 mars 2017. Notez d'ores et déjà cette date sur vos agendas. Pierre Frigola et Kathleen Vande Walle, délégués régionaux en Occitanie, se chargent de l'organisation. Nous les en remercions !

LA VIE DE L'AIACE-FRANCE DANS NOS REGIONS

Nos délégués régionaux et bénévoles ont été très actifs cet été. Comme chaque année, ils ont organisé des rencontres, des visites touristiques et gastronomiques qui ont été appréciées. Ils nous font partager ces moments de convivialité. Nous commençons avec le Grand Est, dont la sortie annuelle a eu lieu à Verdun le 7 octobre sous la houlette du délégué régional, René Guth.

AIACE – GRAND EST / FRANCHE-COMTÉ

René Guth

25 courageux membres de notre délégation ont rallié de Nancy, Metz et Strasbourg la gare de Meuse-TGV au petit matin du 7 octobre. Thème de la sortie : découverte de Verdun dans le cadre des manifestations de la commémoration du centenaire de la bataille. Le programme alterna successivement gastronomie, littérature, histoire et Europe dans un lieu devenu hautement symbolique pour la paix et la réconciliation. Après avoir emprunté un tronçon de la Voie Sacrée qui nous fit passer devant le QG du futur maréchal Pétain à Souilly, le bus nous déposa devant la fabrique de dragées Braquier à l'entrée de Verdun. Avant la visite de la dernière entreprise artisanale de dragées, peu d'entre nous savaient qu'un pharmacien verdunois

inventa dès la fin du 12ème siècle, la dragée en bord de Meuse ! Découverte des ateliers de fabrication et dégustation fameuse (ah ! les dragées fourrées au Schnaps de mirabelle) nous occupèrent une bonne partie de la matinée avant de rejoindre Belrupt-en Verdunois.

Les récits de Maurice Genevoix, « ceux de 14 » et « les Eparges » qui contribuèrent à son entrée à l'Académie Française, évoquent ce village où l'auteur, jeune lieutenant de réserve, prit ses quartiers d'hiver entre deux tours de « casse-pipe » au début de 1915. Il décrit fort bien l'auberge où nous avons déjeuné et qui fut son unique lieu d'humanité dans la bataille environnante. Maintenant, l'auberge s'appelle le « Chaudron vert »,

CENTRE MONDIAL DE LA PAIX DES LIBERTES ET DES DROITS DE L'HOMME



aussi vert que les yeux de notre hôtesse, Irlandaise... et « future ex-collègue » puisque lauréate de concours traducteur au PE ! Succulente cuisine de terroir à base de produits saisonniers et locaux avec une pincée d'Eire ; chowder et Guinness en option. Surprenante biodiversité verdunoise !

L'après-midi nous découvrimus la ville haute de Verdun, sa cathédrale et le palais épiscopal que Saint Simon considérait « comme le plus vaste et le plus splendide... qu'il y ait en France ». Il fallait au moins cela pour accueillir le Centre mondial de la paix, des libertés et des droits de l'homme créé en 1990. Deux heures chrono pour visiter deux expositions :

« Que reste-t-il de la Grande guerre ? » 600m2 en 5 étapes labellisées « centenaire de la Grande guerre » pour comprendre son impact sur le XXème siècle.

« Les artisans de la Paix » qui présente les coulisses des relations entre Chefs d'Etat et de gouvernements et leurs actions sur la scène internationale. Focus appuyé sur les couples franco-allemands. Révisions pour certains, séquences souvenirs pour d'autres.

Nos vaillants combattants furent récompensés de leurs efforts physiques par un goûter pris en bord de Meuse à l'hôtel « les jardins du Mess », l'ancien mess des officiers de garnison. Ultime étape avant d'entamer le voyage retour. A l'an prochain pour de nouvelles découvertes dans le Grand Est.

René Guth





AIACE – AUVERGNE / BOURGOGNE / RHÔNE-ALPES

Paulette Sierota
Bernadette Reynebeau
Marie-Thérèse Bartholomé

Cette région avait choisi d'organiser sa rencontre annuelle au PUY-EN VELAY, en Haute-Loire du 22 au 25 septembre 2016. Paulette Sierota, la déléguée régionale, avec la coopération de Bernadette Reynebeau et de Marie-Thérèse Bartholomé, vous livrent leurs impressions de ses deux journées de découvertes.

Par un temps frais et ensoleillé, la rencontre AIACE-France des régions « Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes » qui a réuni 27 personnes, s'est déroulée au PUY-EN-VELAY (Haute-Loire), capitale européenne du chemin de St-Jacques-de-Compostelle, les 23 et 24 septembre 2016.

La presque totalité des participants étaient déjà présents le jeudi 22 septembre en fin d'après-midi à l'hôtel IBIS STYLES. Certains habitués de l'organisation de cette rencontre étaient heureux de se retrouver, on a vite fait connaissance avec les autres.

Le programme a débuté tôt le vendredi 23 septembre, par une visite guidée du centre historique du PUY par un guide passionné, avec présentation de l'histoire de cette ville au passé millénaire, ses origines volcaniques avec les rochers Comeille et St-Michel, puis circuit découverte du secteur sauvegardé de la ville, visite de la cathédrale Notre-Dame du PUY (inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO), sans omettre l'histoire de la tradition dentellière.

Nous avons apprécié Le Camino, dans l'hôtel St Vidal (XVI^e siècle), un parcours muséographique qui dévoile les étapes vers St-Jacques-de-Compostelle (véritable

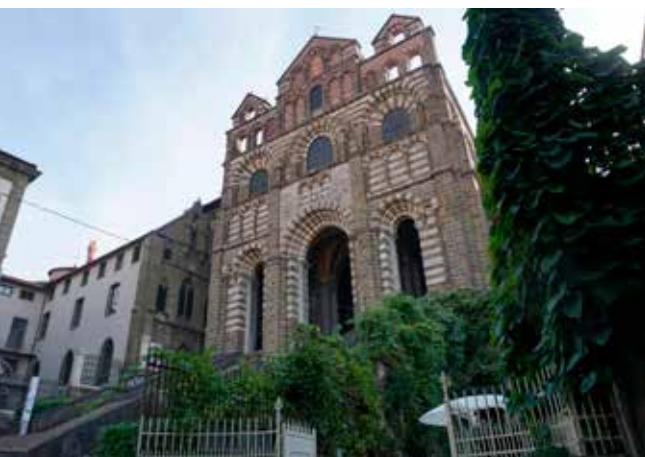
invitation à l'expérience...).

Après un déjeuner au restaurant Tourneyre où nous avons apprécié le menu, chacun a choisi, pendant l'après-midi libre, de jouir d'une ballade en train à travers la ville, de visiter le rocher Comeille et la statue Notre-Dame de France, la chapelle St-Michel d'Aiguilhe, l'Hôtel-Dieu, le musée de la dentelle, l'espace Pagès (célèbre pour sa liqueur de verveine) sans oublier les possibilités de shopping dans les ruelles pittoresques.

A 9.00, le samedi 24 chacun s'est installé dans l'autocar confortable, avec une guide sympa de la région, qui nous a raconté des choses intéressantes, pour nous qui découvrons la Haute-Loire !

Premier arrêt à Monastier-sur-Gazeille, cité médiévale au riche patrimoine : église abbatiale du XI^e siècle, château et église Saint-Jean. Puis, nous avons admiré le viaduc de la Recoumène (70 m de haut - aussi pour les amateurs de saut à l'élastique -) avant de rejoindre « les Etables », situé à 1346 m d'altitude (parapente, sports d'hiver), station climatique bâtie sur les contreforts du Mézenc (1753 m). A quelques kilomètres, l'originale silhouette du Mont Gerbier de Jonc (1551m) s'est offerte à nous, sur la ligne de crête séparant les eaux des bassins de la Loire et du Rhône, vaste panorama et découverte de la source de la Loire.

Ce circuit nous ayant mis en appétit, nous avons apprécié l'excellent déjeuner à l'Auberge du Mezenc, (menu du terroir dont la charcuterie est artisanale et provient d'animaux ayant grandi en altitude). Après ce copieux



déjeuner, chacun a pu acheter des produits locaux (fromages de chèvre spéciaux, confitures, miels, fruits rouges séchés.... etc).

Puis, nous avons pris la direction du village de Moudeyres où nous avons découvert un habitat traditionnel (toits de chaume) et visité la Ferme des Frères Perrel, écomusée, histoire de la vie paysanne d'autrefois.

En soirée, un repas convivial a clôturé la partie officielle.

Le dimanche 25, après un petit-déjeuner ensemble chacun est parti. Certains ont poursuivi avec d'autres visites touristiques sur le chemin du retour.

Les visites, les repas, l'ambiance conviviale, et le fait que tous les participants logeaient au même hôtel nous ont comblés.

Paulette Sierota, Bernadette Reynebeau et Marie-Thérèse Bartholomé

AIACE - ILE-DE-FRANCE

La région Ile-de-France a lancé deux types de cercles de lectures : les cercles littéraires européens. Marie-Jeanne Maurage vous présente cette nouvelle activité et invite ceux qui sont intéressés à rejoindre ces cercles conviviaux.



Marie-Jeanne Maurage

Des rencontres autour des livres ont débuté en Ile-de-France. C'est une rencontre de quartier¹ dans le sixième arrondissement de Paris au printemps dernier, qui a permis d'exprimer ces désirs de rencontres plus régulières pour partager nos lectures et mieux connaître la littérature européenne.

Les initiatrices en sont Borka Legras, Odile Quintin et Marie-José Dupraz.

Deux approches sont proposées :

1. Un groupe discutant d'un livre d'un auteur européen que tous les participants ont lu avant la rencontre ;
2. Un groupe où chaque participant présente un livre qu'il/elle aime et a envie de partager avec les autres. Les livres présentés sont apportés et peuvent être empruntés par les autres ("bibliothèque tournante").

La première rencontre du premier type a eu lieu le jeudi 20 octobre autour du livre du prix Nobel de littérature

¹ L'AIace Ile de France est organisée en zones géographiques ou « quartiers ».

1961, Ivo Andric, le Pont sur la Drina (Na Drini ćuprija en Serbe) traduit parfois en français « Il est un pont sur la Drina ». Car sur ce pont, s'écrit de 1516 à 1914, la chronique de la ville de Višegrad, aux confins de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie. Au fil des couleurs changeantes des eaux de la Drina, au long des siècles, des guerres et des occupations successives, l'histoire des empires Ottoman et Austro-Hongrois impacte la vie quotidienne d'un microcosme composite et met à mal la cohabitation des êtres et des communautés religieuses. Le fait d'avoir tous lu le livre dont on discute permet un échange plus approfondi. Animée par Borka Legras, originaire de cette contrée et elle même traductrice littéraire, notre discussion ne pouvait être que stimulante. Les raisons qu'a le lecteur d'être attiré par un livre, d'aimer ou pas une telle approche, sont multiples et ces lectures en écho se répondent, comme devant toute œuvre d'art où « c'est le regardeur qui fait le tableau autant que l'artiste ». Le livre d'Ivo Andric, donne aussi à réfléchir sur notre cohabitation avec les musulmans, les chrétiens de diverses obédiences, les diverses conceptions de la laïcité... L'actualité des élections dans les Balkans rappelle que l'histoire continue. Nous avons évoqué d'autres livres d'Andri : la chronique de Travnik, Visages, La cour maudite.

Les livres proposés pour les prochains mois vont permettre d'élargir notre palette à d'autres auteurs et univers :

- Novembre : Tout dort paisiblement, sauf l'amour (sur Kierkegaard) de Claude Pujade- Renaud
- Décembre : Croisière (ancien titre traduit : La traversée des apparences) de Virginia Woolf
- Janvier : Danube de Claudio Magris

Des propositions à venir ont vu le jour lors de la collation conviviale qui a suivi la rencontre d'octobre.

La première rencontre du deuxième type a eu lieu le jeudi 6 octobre et a été animée, avenue d'Eylau, par Marie-José Dupraz dans une atmosphère détendue et amicale.



Les livres suivants ont été présentés et échangés :

- Soif de musique de Romel,
- A la fin le silence de Laurence Tardieu,
- Le bal du Comte d'Orgel de Raymond Radiguet,
- Mal de pierreS et Sens dessus dessous de Milena Angus,
- Libertango de Frédérique Deghelt,
- Le monument de Claude Duneton,
- La belle vie de John Dos Passos,
- Réparer les vivants de Maylis de Kerangal,
- En attendant Bojangles d'Olivier Bourdeaut,
- Un fauteuil sur la Seine d'Amin Maalouf.

Près de trente cinq personnes au total, avaient exprimé leur intérêt pour ces cercles littéraires mais toutes ne sont pas forcément disponibles chaque mois. Pour le démarrage en octobre, chacun des deux groupes a réuni une dizaine de participants. Chaque groupe se réunit une fois par mois ; le troisième jeudi du mois pour le groupe du premier type, le premier jeudi du mois pour le groupe à livres multiples. Il est possible de participer aux deux cercles.

Si vous souhaitez rejoindre l'un des cercles, il vous suffit de contacter l'une des hôtesse-animatrices.

Toutes les informations sont également disponibles et mises à jour sur le site

aiace-fr.eu, vie des régions, Ile-de-France ;

Marie-Jeanne Maurage



AIACE – OCCITANIE : MIDI – PYRÉNÉES

Karin van Dieren



Karin van Dieren, déléguée régionale pour la section Midi-Pyrénées, a organisé une sortie le 28 septembre. Elle nous livre ses impressions.

C'est sous un soleil généreux que 29 participants se sont retrouvés à l'**Abbaye de VILLELONGUE** à Saint-Martin le Vieil dans l'Aude le mercredi 28 septembre 2016 pour démarrer cette belle journée. La construction de cette superbe abbaye cistercienne a débuté en 1170. Laisseée à l'abandon après la révolution, elle est acquise en 1963 par les actuels occupants qui se sont attachés à sa sauvegarde.

Petit clin d'œil : Est-ce pour être en accord avec la nouvelle carte des régions, que 14 membres de la section Languedoc-Roussillon, dont sa Déléguée Kathleen Vande Walle, faisaient partie du groupe ? Ce fut en tout cas l'occasion de belles rencontres !

Après la visite de l'Abbaye et de ses jardins, en route pour notre prochaine étape : **MONTOLIEU**, le Village du Livre. Avant de continuer nos visites, nous avons déjeuné à l'Auberge « Casquette & Chapeau » sur la place de l'Eglise. Avec beaucoup de gentillesse, le

jeune chef nous a servi un bon repas. Seul bémol : la salle, assez bruyante !

Après le déjeuner, le groupe s'est scindé en deux pour visiter le **Musée des Arts & Métiers du Livre**. Notre guide passionnée et passionnante nous a conté l'histoire du livre, depuis la naissance de l'écriture et l'histoire de ses supports, jusqu'à la formidable aventure de l'imprimerie.

Nous nous sommes ensuite rendus à la sortie du village, dans l'ancienne coopérative viticole transformée en **Centre d'Art**. Dans cet écrin exceptionnel, nous avons découvert sous la houlette de notre guide une collection imposante rassemblée durant un demi-siècle par une personnalité passionnée, **Cérès Franco**. Elle a été à l'avant-garde des tendances et son œil expérimenté a permis de rassembler une collection exceptionnelle d'art brut et d'art singulier qui ne laisse personne insensible !

Après avoir partagé quelques rafraîchissements et des gâteaux, nous nous sommes quittés, fatigués mais heureux de cette belle journée !

Karin van Dieren





Cette année, c'est à Aix-en-Provence que Michèle Thozet, la déléguée de la région PACA/Corse, a convié ses adhérents et certains d'autres régions puisque les rencontres annuelles des régions sont ouvertes à tous les adhérents et les invitations sont disponibles sur notre site web. Ce fut un très beau weekend. Michèle vous en relate les principaux moments avec beaucoup de passion !

Cette année, nous avons décidé de nous retrouver, le temps d'un week-end, dans cette belle ville d'Aix-en-Provence, ville baroque couleur de miel, qui a tant fasciné Cézanne.

Vendredi 9 septembre, nous retrouvons nos amis de la Région PACA mais aussi une amie toulousaine et deux amies de Paris, Isabelle et Anne, à l'hôtel Aquabella, avec sa piscine et son spa et dînons dans les nombreux petits restaurants de la place des Cardeurs. La soirée est douce, le week-end s'annonce magnifique.

Samedi matin, le 10 septembre, nous avons débuté la journée par une réunion dans une salle de l'hôtel où nous avons eu des échanges sur nos préoccupations habituelles : RCAM, fiscalité française, bénévolat. Nous gardons un grand souvenir de l'exposé de Claude Reynold, Président du Mouvement européen « Provence » sur « l'Europe dans la tourmente ». Il nous a donné un aperçu de ses atouts et de ses faiblesses et nous a proposé des stratégies pour la « réenchanter »...

Après un déjeuner sur la terrasse de l'hôtel, la visite guidée d'Aix-en-Provence a commencé avec une guide passionnante. Nous avons parcouru les ruelles de la vieille ville vers le cours Mirabeau, ombragé de platanes, épine dorsale de la Cité et point de départ de toutes les balades dans la ville. Le cours Mirabeau a été « un cours à carrosses », aux 17 et 18èmes siècles, c'est l'endroit à la mode où il fallait voir et être vu, où les grandes familles de Provence construisaient des hôtels particuliers dont les dimensions et l'ornementation se voulaient à la hauteur de leurs puissants propriétaires. Tout au long de notre visite, nous avons admiré « le tryptique du Buisson ardent » de Nicolas Froment et



« la dernière Cène » de Jean Daret à la cathédrale Saint Sauveur, son très beau petit cloître ; l'hôtel d'Albertas ; la place de l'hôtel de ville ; le palais de l'Archevêché ; le magnifique balcon en fer forgé de l'hôtel d'Isoard de Vauvenargues ; les belles fontaines comme la fontaine moussue, la fontaine du Roi René et aussi la fontaine des trois Ormeaux. Après cette visite, nous nous sommes reposés et rafraîchis aux terrasses du Cours Mirabeau car il a fait très chaud. Les plus courageux sont allés visiter l'exposition remarquable du peintre provençal Camoin au Musée Granet ou la collection Jean Plaque à la chapelle des Pénitents Blancs.

Dimanche matin, le 11 septembre, nous avons pris un bus pour aller au château Lacoste, situé à environ 20 km d'Aix, au Puy Sainte Réparate. Le château Lacoste est un immense domaine qui combine vin, art et architecture. Nous avons visité les chais de vinifications, conçus par l'architecte français Jean Nouvel. Ces chais accueillent les récoltes, la maturation du raisin et l'embouteillage. Puis nous avons dégusté différents vins, pétillant, rosé, rouge et blanc, produits dans le domaine avant le déjeuner, au bord de l'eau, sur la



terrasse du centre d'Art de Tadao Ando. L'après-midi, une belle balade nous a conduit, à travers bois et vignes, à découvrir les œuvres d'art contemporain disséminées le long des sentiers : l'araignée de Louise Bourgeois, le mobile de Calder, les bancs origami de Tadao Ando ou encore le Pavillon de musique de Frank Gehry et même un moment de silence, quand nous faisons sonner la cloche de méditation de Paul Matisse. Il a fait très chaud et nous sommes contents à nouveau de retrouver la piscine de l'hôtel.

Lundi 12 septembre, dernier jour de notre escapade, nous avons visité l'exposition « Turner et la couleur » au Centre Caumont, au quartier Mazarin. Edifié à l'aube du 18ème siècle, l'hôtel de Caumont a été magnifiquement métamorphosé en centre d'Art, salon de thé et salles de restaurant raffinés, dans l'esprit de jadis. Durant la visite, la guide nous a fait suivre les évolutions apparues

dans le dialogue de Turner avec la couleur ; Pourquoi et comment Turner a employé la couleur qui le distingue de ses contemporains.

Nous avons déjeuné autour d'une table dressée dans les salons de l'hôtel. Puis est venu le moment de nous séparer.

On dit que Turner « était ivre de couleur ». Comme Turner, nous aussi, nous avons été pendant ce long week-end, « ivres de lumière », de la lumière et de la couleur de cette pierre extraite des carrières de Bibémus qui a été largement utilisée pour édifier la ville. Cette pierre qui prend des tonalités différentes au fil des heures, virant de l'ocre au rouge, a teinté nos promenades dans la ville d'une infinie douceur.

Michèle Thozet



LA VIE DE L'AIACE-INTERNATIONALE

La dernière réunion du Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale a eu lieu à Bruxelles, les 25 et 26 octobre 2016. La section France de l'AIACE était représentée par Anne Harris, Présidente, René Guth, Vice-Président et par Dominique Deshayes, Suppléante. C'est Dominique Deshayes qui porte à votre connaissance les principaux résultats de cette réunion.

DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique DESHAYES



Depuis la dernière Assemblée générale et le dernier Conseil d'Administration, tenus tous deux lors des Assises de Trieste en mai dernier, certains développements sont à retenir.

Les 12 et 13 septembre, s'est tenu le **Groupe technique PMO/HR/AIACE**. Cette réunion a pour objectif d'alléger l'OJ du CA en traitant des points plus « techniques ». A cette occasion, les modifications apportées aux programmes de médecine préventive ont été longuement abordées en présence du Président du Conseil médical. Il a été confirmé que les affiliés couverts en complémentarité ont accès à la médecine préventive, mais pour eux, il n'y aura pas de prise en charge, ils devront avancer les sommes qui seront ensuite remboursées à 100%. Il a également été confirmé que pour les maladies graves en rémission, les examens de contrôle seront dorénavant remboursés à 100 % moyennant une prise en charge. Ceci constitue un progrès incontestable.

Les 25 et 26 octobre, le **Conseil d'Administration de l'AIACE-Internationale** s'est réuni à Bruxelles, la matinée du 26 étant consacrée aux échanges avec les représentants des administrations des Institutions.

Une fois encore, l'essentiel des débats a porté sur les questions liées au **RCAM**, reprenant en fait, les points déjà abordés lors du Groupe technique.

Ludwig Schubert a fait le point sur les **pensions** et a annoncé que la prochaine actualisation **automatique** des rémunérations et pensions, qui aura lieu à la fin de l'année avec effet au 1er juillet 2016, sera modérément

positive. En ce qui concerne les recours pour 2011 et 2012, il est encore trop tôt pour estimer quand nous pourrions prendre connaissance de l'arrêt.

Le séminaire **communication** se tiendra les 14 et 15 décembre afin de notamment de mettre en commun les bonnes pratiques des différentes sections en matière d'envoi d'informations, de publications, de sites web etc...

Un assez long débat s'est ensuite tenu sur les implications administratives du **Brexit** pour les collègues britanniques résidant au Royaume-Uni ou ailleurs ainsi que pour les collègues non britanniques résidant au Royaume-Uni. Au stade actuel, nous sommes dans un grand flou seules des hypothèses peuvent être avancées. Néanmoins, l'AIACE-Internationale essaiera d'apporter sa contribution à la « Task Force » créée au sein de la Commission (la proposition a été transmise à la DG HR le lendemain matin).

Les **prochaines Assises** se dérouleront à Maastricht du 28 au 31 mai 2017.

La rencontre avec les institutions le lendemain a permis de faire la connaissance de Mme Gaffey, nouvelle Directrice du PMO.

Toutes les administrations ont insisté sur leur désir de mieux communiquer avec les pensionnés.

Le prochain CA se tiendra les 21 et 22 mars 2017.

Dominique DESHAYES

INFORMATIONS PRATIQUES

INTERVENTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE

Michel Hugon



Michel Hugon, bénévole de la section Ile-de-France, propose son aide aux membres de l'AIACE-France qui pourraient se trouver en difficulté avec une personne handicapée dans son entourage familial. Nous le remercions de bien vouloir partager son expérience et d'offrir son soutien.

Quand nous sommes en activité, nous pouvons bénéficier des services de la Commission qui sont gérés par la DG HR.C.1, le PMO.1 et le RCAM à Bruxelles.

Au départ à la retraite en France, les choses se compliquent, parce qu'il faut, en plus, interagir avec le PMO.4 à Bruxelles, le RCAM étant alors localisé à Ispra. Ces différents services de la Commission n'offrent pas la possibilité de placer la personne handicapée dans un établissement spécialisé.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide appropriée pour les personnes handicapées en France, il faut faire des démarches auprès de la MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées <http://www.mdpf.fr/> du département de son domicile.

La MDPH indiquera les documents à remplir et à faire remplir par un médecin pour obtenir :

- La reconnaissance du handicap à 80 % et une carte d'invalidité ;
- La notification pour l'inscription dans un établissement approprié ;
- Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) ;

- Foyer d'hébergement pour travailleur handicapé (FHTH) pour les travailleurs en ESAT ;
- Foyer de vie ;
- Centre d'activité de jour (CAJ) ;
- Foyer d'accueil médicalisé (FAM) ;
- Maison d'accueil spécialisée (MAS).

La MDPH indiquera aussi les formalités pour obtenir les allocations auxquelles les personnes handicapées ont droit, comme par exemple l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) (environ 800 € par mois).

En ce qui concerne la Sécurité Sociale, les personnes handicapées de nationalité française peuvent obtenir la Carte Vitale auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de leur département. Il est possible ensuite d'adhérer à une mutuelle française pour le remboursement complémentaire des dépenses de santé.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à : Michel Hugon

E-mail : michelp.hugon@gmail.com

Michel Hugon

SANTE/RCAM

En cas d'hospitalisation, le document ci-après complété par vos soins et joint à l'attestation d'affiliation au RCAM peut s'avérer très utile. Conservez-les avec vos papiers d'identité dans votre portefeuille...

**URGENCE SANTÉ
(DOCUMENT À COMPLÉTER)**

URGENCE SANTÉ

(DOCUMENT À COMPLÉTER)

NOM, Prénom:

Date de naissance:

N° d'affilié(e) au RCAM:

Date de cessation de fonction à la Commission européenne (ou autre Institution) le:

Affilié(e) primaire au RCAM (Régime Assurance Maladie) des anciens fonctionnaires de l'Union européenne; Bureau liquidateur d'ISPRA (Italie).

En cas d'urgence, prévenir (indiquer les coordonnées d'un proche)

SI JE DOIS ÊTRE HOSPITALISÉ(E) SANS ÊTRE CONSCIENT(E):

N'étant pas affilié(e) à la Sécurité Sociale française, je n'ai pas de carte Vitale. Demander ma prise en charge au RCAM, bureau d'ISPRA

Tél +39 03 32 78 99 66 (heures de bureau ; si fermé laisser message.)

Fax +39 03 32 78 94 23

Formulaires disponibles sur les sites suivants: <https://ec.europa.eu/pmo/contact> ou www.aiace-fr.eu

EN CAS DE MALADIE GRAVE (4 CRITÈRES)

Demander un formulaire de prise en charge à 100% en téléphonant à ISPRA +39 03 32 78 57 57 ou par Fax : +39 03 32 78 54 79

EN CAS DE DÉCÈS :

Personne à prévenir (nom téléphone, mail):

Un proche doit prévenir le PMO (Personnel Management Office) de la Commission européenne à Bruxelles Tél +32 22 95 20 17

Pour obtenir frais funéraires (forfait de 2350€). Tél + 39 03 32 78 66 64

Fax +39 02 32 78 54 79

QUI PEUT AIDER :

Le bureau de de l'AIACE-France à Paris (Tél. 01 47 55 82 29 ou 09 60 42 51 42 lundi et mercredi matin), email: aiace.france@wanadoo.fr

Et surtout : (Nom, adresse, téléphone, mail) d'un bénévole de l'AIACE-France dans votre région, votre département ou votre quartier (pour Paris).

NOUVEAUX ADHÉRENTS À L'AIACE-FRANCE EN 2016

Marie-José Dupraz



Marie-José Dupraz, Secrétaire générale, édite chaque année, un annuaire des membres de l'AIACE-France, en règle de leur cotisation annuelle. Il est disponible sur notre site web dans « le coin des adhérents » et une version

papier est envoyée, début décembre, à tous les membres par courrier postal. Néanmoins, il nous a semblé utile de publier, une fois par an, dans l'INFO, une liste des nouveaux adhérents avec leur région de résidence.

Nom	Prénom	Région
ADAM	Colette	ILE-DE-FRANCE
AZIZ	Mohammed Aslam	PACA
BABOT	Jacques	AQUITAINE
BAUMARD	Louis	BRETAGNE
BERTHELOT	Anne-France	ILE-DE-FRANCE
BESLIER	Serge	ILE-DE-FRANCE
BIASIN	Denis	ILE-DE-FRANCE
BOMBARDINI	Raffaella	
BROWN	Michael	PACA
BRUYNINCKX-PUTZ	Micheline	PACA
CAREY	Donal	PACA
CARRE	Daniel	PACA
CAZORLA	Antoine Emmanuel	LANGUEDOC-ROUSSILLON
CHOPIN	Brigitte et Christian	PACA
CONTEL	Daniel	MIDI-PYRENEES
COOKE	Ailsa	LANGUEDOC-ROUSSILLON
COUPE-MBIDA	Laurence	LANGUEDOC-ROUSSILLON
de CROUY-CHANEL	Imré	BRETAGNE
DUBOIS	Gilles	PAYS DE LOIRE
DUMINGER	Pia	ALSACE
FAGGIANELLI	Don Jacques	BELGIQUE
FRANCHET	Jean-Marie	BASSE NORMANDIE
FRAVAL	Monika	PACA
FUCHS	Jacques	ILE-DE-FRANCE
GUIGUES	Barbara	ALSACE
GUILBAUT	Marie-Claude	RHONE-ALPES
GUTMANN	Francis	ALSACE

Nom	Prénom	Région
HAYDEN	Mark	LANGUEDOC-ROUSSILLON
HINKEL	Herbert	AUTRICHE
HOW	John	PACA
HUGON	Michel	ILE-DE-FRANCE
JOUANJEAN	Hervé	ILE-DE-FRANCE
KARRA	Chrissanthi	ILE-DE-FRANCE
KERGLONOU	Elise	BRETAGNE
KIRMANN	Christine	ALSACE
LACOMME	Dannik	PACA
LAURENT	Catherine	ILE-DE-FRANCE
LEFORT	Ariane	PACA
MALLEA JIMENEZ	Juan	ALLEMAGNE
MINICHETTI PERRIOT	Odile	ILE-DE-FRANCE
NAZAROFF	Hélène	ALSACE
OLLIER-GHYS	Béatrice	AQUITAINE
PARMENTIER	Jean	CHAMPAGNE-ARDENNE
PASCAL	Olivier-Frédéric	PACA
PESTEIL	Denise	CHAMPAGNE-ARDENNE
PIOTIN	Chantal	ILE-DE-FRANCE
PIXIUS	Sylvie	PACA
POUDELET	Eric	CENTRE
RADET-MANNERKORPI	Françoise	PICARDIE
SAMBACH-NUFER	Renate	ILE-DE-FRANCE
SCHNEIDER	Philippe	ALSACE
SELLES	Laurent	PACA
SPENCER	Michael	POITOU-CHARENTE
TANGUY	Rosalyn	AQUITAINE
THERKILDSEN	Grete	BRETAGNE
TICHADOU	Evelyne	PACA
TUNNACLIFFE	Catherine	PACA
VAN SUETENDAEL	Werner	POITOU-CHARENTE
VERNADAT	François	LORRAINE
VIEIRA de CASTRO DUARTE	Bruno	FRANCHE-COMTE
VITALI-PISANI	Vanda	ILE-DE-FRANCE
WACHE	Odile	ILE-DE-FRANCE
WILLEME	Claude	ILE-DE-FRANCE
WIRTH	Richard	ALSACE
ZENNARI	Valeria	PACA

BREXIT ET LES MEMBRES DE L'AIACE-FRANCE

Le secrétariat de l'AIACE-France a établi une liste des membres de nationalité britannique, installés en France. Cette liste nous permettra de les tenir informés de toute initiative qui pourrait les intéresser. Si vous êtes dans ce cas et que vous souhaitez figurer sur cette liste, veuillez en informer le secrétariat à l'adresse email suivante :

aiace.france@wanadoo.fr

NOS MEMBRES ECRIVENT...

Deux articles publiés par deux de nos membres nous ont paru intéressants à diffuser car ils sont vraiment d'actualité. Jean-Pierre Bobichon, conseiller auprès de l'Institut Jacques Delors et membre fondateur de « Sauvons l'Europe » nous aide à comprendre les enjeux du blocage du CETA par le Parlement wallon de Belgique. Jean-Guy Giraud, qui a été président de l'Union des Fédéralistes européens - France, nous fait partager son opinion au sujet du BREXIT, vu par Mme May. Bonne lecture !



CETA : 24, 25, 26, 27 OCTOBRE : JOURS DÉTERMINANTS

Jean-Pierre Bobichon
Conseiller auprès de l'Institut Jacques Delors

Peu de monde comprend comment il est possible qu'un Parlement d'une des communautés belge - la région francophone de Wallonie - puisse, dans la phase finale, bloquer un projet d'accord international négocié depuis sept ans.

La devise de l'Union européenne « Unie dans la diversité » prend à cette occasion tout son sens.

En effet chaque Etat membre de l'Union européenne est maître de son fonctionnement politique et démocratique.

L'Union européenne est proche d'une crise importante avec le Canada. Une date a été fixée : celle du jeudi

27 octobre pour la ratification du projet de traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, en présence du Premier ministre Canadien, Justin Trudeau. Cette ratification doit être confirmée par les 38 Parlements européens, nationaux et régionaux suivant les Constitutions propres à chaque Etat membre de L'Union européenne.

En Belgique, la Constitution prévoit que, pour que l'Etat fédéral ratifie ce type de Traité, les trois assemblées législatives (Flandre, Wallonie, et Bruxelles-Capitale) aient donné leur aval au processus de ratification, mais donc peuvent aussi bloquer unilatéralement le processus. C'est le cas présentement avec la Wallonie.

Des contacts étroits se tiennent entre, notamment, Paul Magnette le Ministre/Président de la région Wallonne, le Président François Hollande, et celui de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, car la Commission européenne, force de proposition au regard de Traités, est dans son rôle pour être en première ligne et tenter de construire un compromis capable de présenter une synthèse pour être acceptée par le plus grand nombre.

Le Parlement wallon n'est pas seul dans cette bataille, menée hélas trop tardivement à la veille de l'échéance de ratification : Des parlementaires allemands, roumains, bulgares et slovènes ont eux aussi, quelques réticences à donner leur feu vert à la ratification

Le point de désaccord porte, entre autres, sur la capacité donnée aux entreprises de contester devant les tribunaux des décisions étatiques et certaines dispositions se rapportant à l'agriculture

Les biens fondés de cet accord de libre-échange de 1600 pages doivent permettre, d'après la Commissaire européenne, chargée des questions commerciales, Cécilia Malmström de dynamiser les échanges économiques entre le Canada et l'Union européenne. Pour atteindre cet objectif les deux parties prévoient de supprimer les droits de douane, de permettre aux entreprises des deux rives de l'Atlantique de participer activement aux marchés publics, d'harmoniser les réglementations, de libéraliser le commerce des services et de protéger l'environnement

Le Président du Parlement européen défend le CETA :

Martin Schulz - le Président du Parlement européen - considère que « le CETA (Accord économique et commercial global) est nécessaire pour une mondialisation

régulée. De plus, c'est un nouveau type d'accord commercial qui introduit des droits sociaux de base dans les relations commerciales »

Du côté syndical, les approches sont différentes entre la Confédération Européenne des Syndicats et des représentants de la société civile organisée européenne qui ont exprimé plus que des réticences et des syndicalistes canadiens qui se satisfont que « les règles clés de l'Organisation de International du Travail (OIT) seront contraignantes pour le Canada, et qui donc souhaite la ratification de l'accord pour devenir « plus européens » et aussi parce que « le système social européen est un modèle pour eux » d'après M. Schultz.

A contrario en Europe, l'opposition aux accords de libre-échange, dont le CETA, mais aussi le partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (TTIP) avec les Etats-Unis rencontre de sérieuses inquiétudes à propos de la mise en danger des normes européennes sur la sécurité, l'environnement et la protection des consommateurs...

Deux questions, au moins, à se poser :

Faut-il construire une mondialisation régulée nécessitant forcément des compromis ou bien laisser faire l'organisation sauvage de simples zones de libre-échange sans règles minimum de référence pour tous ?

Est-ce que l'Union européenne est capable, non seulement de conduire une négociation à dimension internationale, mais aussi de trouver les compromis indispensables pour la conclure ?

Réponse d'ici à la fin de ce mois d'octobre

Jean-Pierre Bobichon



Mme May vient de dévoiler - devant les membres de son parti - quelques aspects de sa stratégie de négociation du Brexit, mais surtout de son projet de "**Global Britain**". Ce projet, qui se veut volontariste et visionnaire, tranche avec les atermoiements, divisions et querelles qui ont jusqu'ici, dominé la scène politique britannique depuis le référendum du 23 juin et témoigne d'une forte personnalité et d'une grande détermination. En attendant que s'ouvrent, sans doute au printemps 2017, les négociations avec l'UE, on peut relever dans ce discours quelques paradoxes, hypothèses et incertitudes.

Un paradoxe démocratique

Alors que le Royaume Uni se définit lui-même comme un modèle historique de démocratie parlementaire, il est utile de rappeler - sans les développer - quelques éléments paradoxaux dans la mise en oeuvre du Brexit, décrit comme "*the biggest change this country has ever known*" :

- Une décision (activation de l'article 50 TUE), prise et dirigée par un **Premier Ministre** - et un Gouvernement - désignés par un parti politique sans confirmation parlementaire ;
- Un **vote parlementaire ultérieur** ("the Great Repeal Bill") qui portera - non pas sur le principe du retrait - mais seulement sur les grandes lignes de ses modalités d'application ;
- Une exclusion annoncée et délibérée du Parlement des **négociations** sur les relations futures entre l'UE et le RU ;
- Une **incertitude constitutionnelle** persistante, sur ce rôle du Parlement, qui est en cours d'examen - et sera tranchée - par le pouvoir judiciaire (Supreme Court),
- Une profonde division interne au sein des deux **partis politiques** historiques du royaume et un affaiblissement sans précédent du parti d'opposition,
- Une mise à l'écart de ce processus des Parlements

et Gouvernements des "**trois autres nations**" du Royaume Uni (Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord),

- Au total, une légitimation démocratique du "biggest change ..." entièrement basée sur un **référendum** dont les modalités et le résultat ont fait l'objet de sérieuses critiques.

Un rétablissement hypothétique de la souveraineté nationale

Le but affirmé du Brexit était non seulement de se délivrer d'un système européen "a-démocratique" - mais aussi de rétablir une souveraineté nationale pleine et entière dans laquelle le RU reviendrait "**back in control**" de ses propres affaires. Cet objectif, pour louable qu'il soit, semble devoir se heurter à plusieurs obstacles ou difficultés :

- Vu l'ouverture économique traditionnelle au monde globalisé de l'économie - et d'une partie de la société - britanniques, il est douteux que le RU puisse, seul, s'affranchir des **règles et normes** internationales (et même européennes) - et mieux résister aux pressions exercées par les **grandes puissances** dominantes, publiques ou privées ;
- Dans les domaines où l'immixtion européenne croissante a été particulièrement critiquée (immigration, droit social, droits individuels), la **marge de manœuvre** récupérée grâce au Brexit, pourrait s'avérer assez marginale - voire illusoire - précisément du fait de la grande ouverture internationale de la société britannique ;
- Sur le **plan diplomatique et stratégique** - la souveraineté du RU n'ayant guère été amoindrie par son appartenance à l'UE - la principale conséquence du Brexit pourrait bien être une plus grande dépendance vis à vis des États-Unis et donc des fluctuations et incertitudes de la politique mondiale conduite par ce grand "allié" privilégié.

Un projet incertain de "Global Britain"

On avait déjà noté ici l'influence de **réminiscences historiques** lointaines dans le débat du Brexit - et notamment celle de la "Glorious Revolution" anglaise du ... XVIIème siècle.

On retrouve effectivement dans le discours de Mme May des références nostalgiques - même si imprécises - à l'Empire et au Commonwealth, résumées dans le mot d'ordre "*Make Britain great again*". Cette forme de "nationalisme universaliste" peut apparaître comme assez décalée par rapport au rang du RU dans le monde du XXIème siècle et surprenante pour un pays renommé pour son réalisme et son pragmatisme. Sans doute faut-il ici faire la part des concessions à l'imaginaire et l'inconscient collectifs qu'impose un débat de l'ampleur du Brexit.

Le projet - volontariste - de Mme May est celui d'une "**Global Britain**", c'est à dire d'un pays capable de "*going out into the world*", de "*looking for the opportunities of the wider world*", de "*projecting its power around the world*" - en somme un retour au "grand large", déjà préconisé par Winston Churchill (non cité dans le discours) et déclaré à nouveau comme incompatible

avec l'appartenance à l'UE.

Plus intéressant pourrait s'avérer l'accent mis par Mme May - et par une partie de l'élite conservatrice - sur **l'idéologie libérale** (principalement au sens économique du terme) qui s'ajoute aux concepts directeurs de démocratie, de souveraineté et de puissance globale, au risque de quelques contradictions potentielles ... On voit assez clairement, du moins en théorie, l'intérêt du RU pour une large ouverture commerciale et financière internationale dans laquelle ce pays pourrait s'épanouir - une sorte de situation intermédiaire entre les "modèles" suisse et américain.

Si ce pari semble aussi audacieux qu'incertain au regard des réalités et rapports de force internationaux, il n'est pas non plus évident - mais c'est un autre sujet - qu'il soit susceptible de bénéficier à l'ensemble de la **population britannique** où les inégalités sociales demeurent très profondes et semblent même se creuser à un rythme accéléré depuis le début du siècle : c'est l'autre défi - plus immédiat et tout aussi "global" - que devra relever Mme May.

Jean-Guy Giraud

IN MEMORIAM JACQUES MALLET (1924 – 2016)

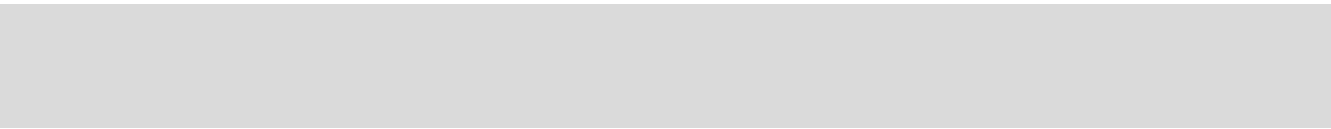
Notre collègue et ami Jacques MALLET nous a quittés le 22 octobre dernier. C'était un Européen militant, reconnu comme spécialiste des questions internationales, journaliste et conférencier de talent. Né à Nice en 1924, il obtient une licence ainsi qu'un diplôme d'études supérieures de lettres et passe par Sciences Po et l'ENA. Passionné de politique et démocrate convaincu, il rejoint le MRP où il occupera de nombreuses fonctions dont celle de Chef de Cabinet de Jean Lecanuet, alors Garde des Sceaux. Député au Parlement Européen de 1984 (liste Simone Veil) à 1989, il occupe aussi des fonctions de responsabilité au sein du Parti Populaire Européen, il préside entre autres la commission des Relations Economiques Extérieures du Parlement. En

1989 il devient vice-président du Centre des Démocrates Sociaux et poursuit ses activités politiques bien au delà de l'âge de la retraite. Jacques Mallet était chevalier de la Légion d'Honneur.

L'AIACE-France présente à Madame Monique Mallet, née de Cruzel, son épouse, à son fils Vincent, et à ses petits-enfants, Jade et Maxence, ses amicales condoléances.

François Janvier





Handwriting practice area consisting of 20 horizontal lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page, providing a guide for letter height and placement.



L'info

Bulletin de liaison de la Section FRANCE de l'AIACE